

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

GRUPE GRIMAUD LA CORBIERE SA à directoire et Conseil de surveillance personne morale liée à Frédéric Grimaud, Président du Directoire de Groupe Grimaud La Corbière et Président du Conseil de Surveillance de VALNEVA SE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : VALNEVA SE
LEI : 969500DIVIP5VKNW4948

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 01 février 2019
LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation
NATURE DE LA TRANSACTION : nantissement de compte titre
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0004056851

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro
VOLUME : 4 500 000.0000

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro
VOLUME : 9 204 830.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro
VOLUME : 13 704 830.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 07 février 2019

COMMENTAIRES :

Réduction du nombre de titres portés sur un compte-titres Valneva nanti par Groupe Grimaud La Corbière au bénéfice de divers bénéficiaires (post-réduction, au 1er février 2019, 9 204 830 actions portées sur ce compte) et constitution d'un nouveau nantissement par Groupe Grimaud La Corbière au profit d'autres bénéficiaires, d'un compte titres sur lequel sont portées, au 1er février 2019, 4 500 000 actions Valneva..

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."